

Lundi 21 mars 2022

Conseil métropolitain du 21 mars 2022

La Métropole s'engage massivement pour le pouvoir d'achat et l'avenir de la jeunesse

La Métropole adopte ce lundi 21 mars 2022 une série de mesures fortes pour contrer l'inflation, préparer l'avenir de la jeunesse et construire un territoire attractif, rayonnant, solidaire et plus résilient : baisse du prix des abonnements mensuels et gel des tarifs du Réseau Astuce, renforcement du covoiturage, Plan 'Métropole zéro pollution plastique', investissements sans précédent de 55 millions d'€ pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, soutien au démarrage de la plateforme Citizens pour encourager le bénévolat étudiant, soutien au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), reconversion de l'ancienne piscine Océade en vaste espace pour les sports de glisse et les cultures urbaines... La Métropole renforce par ailleurs ses dispositifs de solidarité intercommunale par une hausse globale de 175 000 euros/an du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les projets portés par des communes de moins de 4500 habitants.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « La guerre en Ukraine fait craindre le retour de bouleversements que l'Europe n'avait pas connu depuis des décennies. Les conséquences économiques sont déjà là, en témoignent l'inflation galopante, la hausse des coûts de l'énergie et l'explosion des prix à la pompe. La Métropole prend sa part en décidant aujourd'hui, en urgence, de baisser le prix des abonnements mensuels de transports en commun et en gelant les tarifs du Réseau Astuce. Nous renforçons par ailleurs le covoiturage. Ces mesures, qui ne pourront pas à elles seules contrer la crise, doivent contribuer à sauvegarder notre pouvoir d'achat et s'ajoutent aux multiples actions que nous déployons depuis le début de la pandémie.

Nous adoptons par ailleurs un vaste plan 'Métropole zéro pollution plastique' pour enrayer ce fléau du 21^e siècle. La réduction des déchets est l'affaire de tous. Mobilisons-nous, dans les actes !

Pour la jeunesse et l'attractivité du territoire, nous engageons des investissements massifs et sans précédent (55 millions d'€) pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Nous soutenons la plateforme Citizens, à hauteur de 100 000 euros, pour encourager le bénévolat étudiant, et déployons par ailleurs une aide au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) dans le cadre du Service Jobs. Nous souhaitons faire rayonner notre belle Métropole. L'ancienne piscine Océade, située sur l'île Lacroix, va être transformé en vaste espace dédié aux sports de glisse et aux cultures urbaines. Ce lieu unique et inédit permettra d'accueillir des manifestations d'ampleur.

Enfin, nous renforçons la solidarité intercommunale, notamment pour les communes de moins de 4500 habitants, avec une hausse de l'enveloppe consacrée au Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), passant de 600 000€/an à 700 000€/an. Une nouvelle enveloppe FAA dite « de fonctionnement » est également créée afin d'alléger les charges des communes en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique et d'une prestation humaine. Ce dispositif est doté d'une enveloppe financière de 75 000€/an. Soit au total une hausse globale de 175 000€/an pour la solidarité intercommunale.

Les déséquilibres du monde nous commandent d'agir avec force et responsabilité. Nous répondons présents. On se bat, on ne lâche rien. »

Baisse du prix des abonnements mensuels et gel des tarifs du Réseau Astuce, renforcement du covoiturage : dans la crise, la Métropole s'engage massivement pour le pouvoir d'achat

Le retour de l'inflation dès l'automne 2021 a été brutalement aggravé par la guerre en Ukraine provoquant une augmentation des prix de l'énergie. Il a impacté en quelques jours lourdement le pouvoir d'achat des ménages. Si l'inflation touche l'ensemble des secteurs, le coût de l'énergie s'est particulièrement renchéri sur les factures de chauffage et de déplacements des habitants pour aller sur leur lieu de travail et atteint actuellement des niveaux justifiant une réponse rapide et efficace des pouvoirs publics.

Devant cette crise inégalée depuis le 20ème siècle, la Métropole souhaite jouer pleinement son rôle d'amortisseur social en participant à la sauvegarde du pouvoir d'achat de ses habitants. Son engagement de longue date en faveur du transport public lui permet de disposer d'un réseau dense et de qualité, qui offre des solutions durables et concrètes aux habitants pour garantir leur mobilité malgré la hausse des prix de l'énergie.

De ce fait, afin d'apporter une aide au pouvoir d'achat tout en incitant à une mobilité alternative à la voiture particulière, **la Métropole souhaite faciliter l'usage du réseau Astuce pour tous à travers deux mesures tarifaires fortes**. Par ailleurs, ces mesures compléteraient l'offre d'éco-mobilité existante.

1 - La baisse du prix des abonnements mensuels de 25% durant trois mois

Cette mesure tarifaire concerne tous les titres mensuels. En effet les déplacements en transports en commun sont jusqu'à 20 fois inférieurs à ceux en voiture sans passager. Pour inciter les habitants de la métropole à découvrir le bus, l'abonnement mensuel apparaît le plus adapté. C'est pourquoi une baisse de 25% va être appliquée aux tarifs mensuels sur une période de trois mois pour les ramener au prix de revient d'un mois issu d'un abonnement annuel.

Ainsi, les prix des titres mensuels vendus entre le 28 mars 2022 et le 6 juin 2022 inclus (et donc valables pour les mois d'avril 2022, mai 2022 ou juin 2022) sont modifiés de la façon suivante :

- 41.25 € au lieu de 55.00 € pour l'abonnement « Sésame 31 jours MRN »,
- 20.60 € au lieu de 27.50 € pour l'abonnement « demi-tarif 31 jours MRN »,
- 33.00 € au lieu de 44.00 € pour l'abonnement « PDE 31 jours MRN »,
- 16.50 € au lieu de 22.00 € pour l'abonnement « PDE demi-tarif 31 jours MRN »,
- 28.50 € au lieu de 38.00 € pour l'abonnement « Sésame 31 jours TAE »,
- 14.25 € au lieu de 19.00 € pour l'abonnement « demi-tarif 31 jours TAE »,
- 22.80 € au lieu de 30.40 € pour l'abonnement « PDE 31 jours TAE »,
- 11.40 € au lieu de 15.20 € pour l'abonnement « PDE demi-tarif 31 jours TAE ».

2 - Le gel des tarifs à la rentrée de septembre 2022

De 2010 à 2018 un principe d'augmentation progressive et périodique a pu être appliqué, avec des augmentations tarifaires moyennes de la gamme Astuce à chaque rentrée de septembre comprises entre +1 % et +3 %. Ces augmentations tarifaires étaient généralement légèrement supérieures à l'inflation et accompagnaient l'évolution de l'offre de service du réseau Astuce. À partir de 2019, le gel des tarifs a été décidé comme une mesure d'accompagnement social, et a été prolongé dans le cadre de la pandémie de la covid 19.

Dans le contexte actuel de dégradation du pouvoir d'achat et de sortie de pandémie, il est proposé de procéder à un gel des tarifs Astuce pour la rentrée 2022. Il s'agit d'une mesure particulièrement forte qui serait adoptée par la Métropole et d'un choix budgétaire impactant.

En effet une augmentation tarifaire moyenne de la gamme Astuce de l'ordre de +4 % à + 5% aurait dû être proposée pour la rentrée de septembre 2022, en lien avec la recomposition 2022 du réseau Astuce et le saut d'offre de +10 % qu'elle permettra de réaliser. Ce gel représente une perte de recettes supplémentaires potentielles de l'ordre de 1.5 million d'euros supportée par le budget de la Métropole. En outre, une large part de la hausse du coût de l'énergie qui interviendra dans les mois à venir impactera les coûts d'exploitation des opérateurs du réseau Astuce, pour un montant estimatif entre 1.2 et 1.5 million d'euros en 2022. Il est proposé de ne pas répercuter ces coûts sur les usagers. Ils seront donc essentiellement supportés par la Métropole à travers les formules d'actualisation des contrats.

3 - Une politique résolument volontariste en faveur du covoiturage et du transport public

La Métropole, dès la rentrée, avait engagé une politique forte en faveur du co-voiturage. L'envolée du prix des carburants renforce l'intérêt de co-voiturer, notamment dans le cadre des deux expérimentations initiées par la Métropole qui permettent au passager de voyager gratuitement, et au conducteur d'être indemnisé.

Ainsi une offre de mobilité durable et économe est disponible via l'application Klaxit ouverte au grand public en septembre 2021. Cette offre bénéficie à l'ensemble du bassin de mobilité métropolitain et enregistre près de 12 000 trajets/mois, concernant 8 000 inscrits et 4000 utilisateurs. L'offre de covoiturage est complétée à compter du 4 avril prochain avec la ligne quotidienne « Covoit'ici » qui va pouvoir accueillir ses premiers passagers entre Rouen et Val-de-Reuil.

Enfin, une démarche d'abaissement du prix des titres combinés Connexités (train + réseau Astuce ou cars Région + réseau Astuce) est enclenchée avec la Région et la communauté Atoumod pour les mois à venir et la rentrée 2022.

La Métropole déploie un vaste plan d'actions « zéro pollution plastique »

Au terme de plusieurs mois de diagnostics, de réflexions et d'échanges associant de nombreux services et partenaires, dont le WWF France et le GIP Seine-Aval, la Métropole a ainsi pu élaborer un premier plan d'actions visant une « Métropole zéro pollution plastique » :

- **Axe 1 - Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique**

Les plastiques représentent aujourd'hui 80 % des déchets polluant les environnements marins : La majorité des déchets plastiques non captés, responsables de la pollution des sols, des cours d'eau et des océans sont des produits à usage unique (emballages alimentaires, produits d'hygiène, mégots etc.). 6 objectifs concernent donc la priorité de réduire, dès aujourd'hui, les plastiques à usage unique.

- **Objectif 1 :** Intégrer la lutte contre la pollution plastique à la commande publique

La commande publique est un levier d'action essentiel. L'exemplarité de notre Établissement est ainsi un préalable indispensable à toute démarche visant à engager l'ensemble des acteurs du territoire aux côtés de la collectivité vers un objectif commun.

Il est proposé d'intégrer l'enjeu du plastique au schéma de promotion des achats responsables et à la démarche d'éco-agent afin de supprimer les usages du plastique à usage unique dans les usages internes et d'organiser les retours d'expérience avec les communes.

- **Objectif 2** : Accompagner les cantines et la restauration collective sans plastique

Le plastique présent au sein de la restauration collective représente un enjeu environnemental et sanitaire important : les matières plastiques utilisées génèrent une quantité conséquente de déchets à usage unique non recyclés, peuvent contenir des « perturbateurs endocriniens » (qui perturbent le système hormonal) et avoir divers effets délétères à plus ou moins long terme.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les démarches de communes volontaires (cantines notamment), de développer des outils pédagogiques visant les acteurs et les scolaires, de rechercher des solutions techniques adaptées avec les offreurs de solution locaux et enfin, de mobiliser les acteurs de la restauration collective « privée » à partir des retours d'expérience acquis.

- **Objectif 3** : Accompagner la réduction du plastique à usage unique pour les contenants alimentaires

Les déchets issus de la restauration à emporter constituent entre 50 % et 88 % du total des déchets constatés en mer et représentent la première source de pollution plastique des milieux marins. Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, les ventes de la restauration à emporter augmentent de façon significative, impliquant une croissance des déchets d'emballages de ce secteur déjà estimés à plus de 220 000 tonnes en 2018.

Au titre de la démarche d'exemplarité de l'administration, il est proposé de favoriser davantage l'utilisation de contenants lavables et réutilisables, ou à défaut de contenants compostables, lors d'événements organisés avec le concours de la Métropole. Le dispositif existant d'accompagnement des éco-manifestions pourra être par ailleurs renforcé (notamment l'accompagnement des grands événements d'envergure nationale tels que l'ARMADA). Enfin, le développement de l'accès à des systèmes de consigne et de lavage des contenants alimentaires, ainsi que l'accompagnement des acteurs, commerçants et consommateurs sera également mis en œuvre.

- **Objectif 4** : Accompagner la réduction de l'usage des bouteilles d'eau en plastique

La promotion de la consommation de l'eau potable est une action mise en œuvre par notre Etablissement depuis 2012, au travers notamment d'un programme pédagogique visant les scolaires (parcours de l'eau et de visite de l'usine de la Jatte). La promotion de l'usage des gourdes en alternative aux bouteilles d'eau en plastique à usage unique, ainsi que l'accompagnement des commerçants de la restauration à emporter sera renforcée à partir de 2022.

- **Objectif 5** : Développer les points d'accès à l'eau potable (ERP et espace public)

La collectivité dispose d'un levier d'action conséquent via sa compétence de gestion et distribution de l'eau potable sur son territoire. Aussi, au-delà des incitations à la consommation de l'eau du robinet dans le cadre de ses compétences, la Métropole est fondée à accompagner la mise en œuvre de la récente obligation (1^{er} janvier 2022) faite aux Etablissements Recevant du Public (de plus de 300 personnes) de s'équiper de points d'eau accessibles et gratuits pour le public.

Ainsi, un recensement des points d'accès à l'eau sur le territoire, en lien avec les communes notamment, la mise à disposition d'une cartographie et l'intégration de cette information dans les publications destinées au grand public sont proposés en 2022. Un programme d'installation de nouvelles bornes fontaines sur l'espace public sera également étudié.

- **Objectif 6** : Accompagner la réduction des déchets plastiques associés aux masques jetables

L'épidémie de COVID-19 a développé l'usage de nombreux produits plastiques à usage unique sanitaires tels que les masques chirurgicaux, gants et lingettes etc. Ces types de produits en plastique n'ont pas encore de filière de collecte et de recyclage dédiée. Selon l'évolution du contexte sanitaire, il sera ainsi proposé de mettre en place un appel à projet pour la collecte et le recyclage des masques usagés, en lien avec les professionnels de la santé, afin que la filière puisse être pérenne.

Axe 2 - Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques

- **Objectif 7** : Accompagner le geste de tri et la lutte contre les dépôts sauvages

Les performances dans la gestion des déchets et du tri restent sur le territoire de la Métropole à améliorer. En effet, la collecte sélective des emballages plastiques atteint 45 kilos par habitant par an (en 2020) alors que d'autres métropoles françaises dépassent les 60 kilos par habitant par an.

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2016, l'amélioration de la collecte des déchets, notamment des emballages recyclables, permet progressivement de réduire le risque de rejets plastiques hors des circuits de collecte ou dans les milieux naturels. Pour aller plus loin, la Métropole et le SMEDAR, en partenariat avec l'éco-organisme CITEO, se sont engagés en 2021 dans la mise en œuvre d'un « plan boost » pour améliorer la collecte des emballages, dans le cadre d'une densification des points d'apports volontaires de tri des déchets. Par ailleurs, la Métropole a mis en place l'application MONTRI en 2021 qui améliore l'information sur la gestion des déchets. Cette application sera dotée d'un nouveau développement en 2022, pour récompenser les bonnes pratiques.

Enfin, la Métropole a engagé, fin 2020, un plan d'urgence pour améliorer la propreté et la gestion des déchets sur les « points noirs » identifiés. Les zones de dépôts sauvages récurrentes sont également concernées. L'extension de l'expérimentation de la démarche « Mon Propre Quartier », s'appuyant notamment sur les commerçants d'un quartier test à Rouen, sera également proposée en 2022.

Axe 3 - Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique

- **Objectif 8** : Réduire les déchets transportés par les réseaux d'assainissement

Les équipements de gestion des eaux (usées et pluviales) et les milieux aquatiques récepteurs sont d'importantes zones de transfert et de dégradation des plastiques. Une fois dans les milieux naturels, les plastiques sont difficiles - voire impossibles - à capter. Il est donc utile de multiplier les moyens de captage en amont, pour réduire les rejets de déchets dans les milieux récepteurs.

C'est pourquoi les solutions de type filets à macro et micro-déchets expérimentés en 2021 sur le Cailly et la Seine seront reproduites à plus large échelle. Le captage des déchets pourra également être étudié dans le cadre de l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (notamment sur les déversoirs d'orage ou en station d'épuration).

Il est proposé de poursuivre les actions de sensibilisation des scolaires et du grand public, notamment sur les pollutions liées aux mégots, en lien avec les communes.

Axe 4 - Réduire localement la pollution plastique existante

- **Objectif 9** : Organiser la dépollution des espaces publics et espaces naturels

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement des organisateurs de ramassages de déchets bénévoles par l'élaboration d'une stratégie de communication et d'éducation adaptée, tout en renforçant l'identification des zones de dépôts sauvages et le nettoyage par les différentes autorités compétentes. A titre d'exemple, sur l'opération de nettoyage menée en juin 2021, à la Filandre du Trait, ce sont près de 300 kilos de déchets qui ont été ramassés par les bénévoles en une journée.

Axe 5 - Animer la démarche « Métropole zéro pollution plastique et mobiliser les acteurs et les citoyens »

- **Objectif 10** : Sensibiliser et mobiliser les acteurs et les citoyens

S'appuyant sur les premiers effets positifs des expérimentations engagées (notamment la démarche « mon propre quartier »), l'élaboration d'une stratégie ambitieuse de communication et d'accompagnement des changements pourra ainsi être engagée dès 2022, son point d'orgue ayant lieu à l'occasion de la journée mondiale des Océans le 8 juin, avec l'organisation d'un cycle de rencontres, de conférences et de mobilisation sur le thème de la protection de l'eau et de la Seine.

- **Objectif 11** : Animer la gouvernance et le suivi de la démarche "Métropole zéro pollution plastique"

Afin de faire de l'objectif « zéro pollution plastique » un projet fédérateur, il est nécessaire de créer des synergies entre les différents acteurs du territoire. Une personne chargée de projets a été recrutée en 2021 au sein des services de la Métropole pour participer à la construction du plan d'actions ici présenté et pour animer la démarche. Le partenariat avec le WWF France sera également poursuivi dans ce cadre.

55 Millions d'euros déployés pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche : un engagement sans précédent de la Métropole

Avec plus de 45 000 étudiants, dont 5 200 internationaux, 6 campus et de nombreuses grandes écoles et formations réparties à travers tout son territoire, la Métropole Rouen Normandie est le premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Normandie. Les établissements du territoire contribuent pleinement, par leur présence et leurs activités, au développement économique que ce soit par la qualité et la diversité de l'offre de formation proposée ou de leurs capacités de recherche, vecteur essentiel de l'innovation qui permet de répondre aux défis de demain et aux besoins des entreprises. L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) est ainsi un facteur clé du dynamisme du territoire, de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce contexte, où l'investissement des collectivités locales est possible, voire recherché, et où les enjeux de développement de l'ESR sont affirmés, la Métropole a souhaité engager avec les établissements une réflexion pour identifier les opérations prioritaires à mettre en œuvre, inscrites ou non dans le futur CPER, afin d'élaborer un plan de soutien pluriannuel de 55M€ sur 4 ans (2022-2026). Ce fonds permettra ainsi, avec les financements croisés de l'Etat et de la Région, de répondre à l'ambition collective du développement des infrastructures actuelles, de structurer les campus et d'accompagner les nouveaux projets structurants pour renforcer l'attractivité des établissements et du territoire.

Il est proposé de pouvoir flécher le soutien métropolitain aux investissements ESR sur 4 types d'opérations :

- **Les projets identifiés comme structurants et prioritaires et proposés à la négociation du CPER**

L'évaluation des projets et les échanges avec les structures et établissements porteurs ont été réalisés sur la base de 4 critères :

- Thématique prioritaire : domaine revêtant un intérêt spécifique et différenciant pour le territoire,
- Rayonnement : projet participation à l'attractivité et à asseoir la position du territoire en ce domaine,
- Ouverture de l'équipement : fonction de l'équipement et accessibilité aux acteurs (autres établissements et laboratoires, entreprises, étudiants, citoyens),
- Stratégie campus : s'intégrant dans les stratégies de site identifiées.

Sur la base de ces critères, 5 opérations immobilières apparaissent comme prioritaires pour un montant total de 25,7 M€ :

- Maison Normande des sciences du numérique – Université/INSA (campus du Madrillet),
- Maison du campus (campus du Madrillet),
- International « One health » experimental campus – UniLaSalle (campus de Mont-Saint-Aignan) intégrant la création d'une école vétérinaire,
- Learning center – Université (campus de Mont-Saint-Aignan),
- Eco Campus – Université/INSA (campus du Madrillet),

- **Les opérations de rénovation / réhabilitation de bâtiments proposées à la négociation déposées au CPER**

Afin d'aider les établissements, et notamment l'Université, à s'engager dans ce processus lourd de réhabilitation, il est proposé de consacrer une enveloppe spécifique permettant de contribuer à la rénovation de ces bâtiments. La participation métropolitaine pourrait aller jusqu'à 15 % du montant total des travaux nécessaires sur les opérations jugées prioritaires suivantes :

- Rénovation du gymnase STAPS – Université (campus de Mont-Saint-Aignan),
- Rénovation STAPS 4 – Université (campus de Mont-Saint-Aignan),
- Rénovation clos-couvert – Université (campus du Madrillet),
- Aménagement extérieur – Université (campus du Madrillet),
- Requalification et modernisation de l'espace Magellan – INSA (campus du Madrillet).

- **Les nouveaux projets structurants qui ont émergé depuis 2019**

Depuis 2019, au moins 4 projets majeurs ont émergé sur le campus santé dans la continuité notamment des échanges et des partenariats initiés avec les acteurs du Campus Santé Rouen Normandie :

- La réalisation d'une étude prospective sur les besoins immobiliers en matière de formation, de recherche et services associés. Cette étude visera à intégrer l'impact de l'évolution des formations des professionnels de santé (augmentation des effectifs étudiants, création de la formation en odontologie, universitarisation de certaines formations) sur les capacités immobilières actuelles du campus.
- La création d'un Département d'odontologie à l'Université de Rouen à compter de la rentrée 2022 nécessitant des besoins en matériels et équipements importants en cours d'estimation.
- La création d'un tiers-lieu santé et bien-être, véritable lieu de vie, de rencontres et d'échanges pour créer des synergies entre les différents acteurs du campus.
- La construction d'un équipement sportif intégrant les besoins des acteurs du campus : étudiants, enseignants-chercheurs, salariés du CHU et Becquerel etc.

Ces deux dernières opérations ont été identifiées dans le cadre de la convention avec l'association Campus Santé. Le montant des investissements nécessaires ne pourra être connu qu'après la réalisation des études de programmation qui seront lancées en 2022. Une enveloppe globale de 8,5 M€ (dont 100k€ pour l'étude prospective et 1 M€ pour le Département d'odontologie) est envisagée à ce stade.

- **L'accompagnement de projets en cours ou futurs sur la période 2022-2026**

La préservation de capacités d'intervention pour assurer la poursuite de projets initiés ou l'accompagnement de nouveaux projets structurants pour l'ESR métropolitain s'avère nécessaire. Cette enveloppe estimée à 15,5M€ pourra ainsi en partie être mobilisée pour l'implantation de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

Au total, le soutien métropolitain aux opérations prioritaires et structurantes s'élève à 55 M€ sur la période 2022-2026.

La Métropole déploie 100 000 euros pour soutenir l'association Citizens et encourager le bénévolat étudiant

La Métropole s'est fixée comme objectif d'associer davantage les étudiants à la vie de la cité. Un moyen de le faire est de mobiliser le potentiel que représente l'engagement étudiant pour répondre aux besoins des publics les plus précaires dont certains étudiants peuvent d'ailleurs faire partie. Le territoire de la Métropole accueille chaque année autour de 45 000 étudiants sur l'ensemble de ses campus. Si certains sont engagés dans des associations étudiantes, la plupart d'entre elles ne s'ouvrent pas sur la vie de la cité, proposant en général, l'animation de la vie des campus ou de la vie étudiante.

Par ailleurs, de nombreux étudiants en quête d'engagement pour donner du sens à leur quotidien ou voulant s'impliquer dans une cause qui leur tient à cœur, ne manifestent pas l'envie ou le besoin de se fédérer autour d'un projet associatif étudiant, préférant l'engagement bénévole au sein d'associations déjà existantes.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19 a mis en évidence, au sein du territoire, le manque de jeunes bénévoles, d'une part, et le peu d'associations ou de collectifs d'étudiants constitués pour apporter leur soutien dans le cadre d'actions de solidarité.

Deux actions sont identifiées pour parvenir au double objectif de susciter l'engagement étudiant et que celui-ci produise un impact social sur la vie de la cité :

- La création d'un dispositif expérimental de soutien à l'engagement étudiant,
- Le soutien à une plateforme expérimentale de l'engagement bénévole des étudiants.

Elles ont été proposées à l'État et font partie de l'avenant 2021 de la contractualisation avec l'État dans le cadre du Plan Pauvreté. Le dispositif expérimental d'appel à projets est en cours d'élaboration et sera présenté à l'approbation du Bureau métropolitain à l'occasion d'une prochaine séance.

Le soutien au développement d'une plateforme de mise en relation entre les associations et les étudiants.es bénévoles est plus avancé. Un acteur du territoire, l'association Citizens, développe actuellement un outil destiné à susciter l'engagement étudiant. Il a comme objectif de mettre en lien les associations proposant des missions de bénévolat et les étudiants et étudiantes qui y accéderont gratuitement grâce à l'adhésion de leur établissement d'enseignement à l'association Citizens.

Le projet de Citizens Campus s'articulera autour de la promotion de la plateforme auprès des établissements et l'animation de l'engagement étudiant dans chaque campus et dans chaque UFR de l'université à travers la constitution d'associations Citizens dans les campus ou en s'appuyant sur les Bureaux Des Étudiant.e.s (BDE) là où ils sont déjà existants. Il s'agit d'un projet expérimental, aucun autre opérateur local ne propose une telle offre à destination du public étudiant. C'est une offre de service nouvelle pour les établissements d'enseignement supérieur. L'accompagnement financier pendant la période d'amorçage semble indispensable pour donner l'opportunité à ce projet d'émerger et de se consolider.

Le soutien de la Métropole est une aide au démarrage de 100 000 € pour les deux premières années de lancement de l'activité de l'association.

La Métropole soutient le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) : 20 000 € déployés pour le Service Jobs

Issu du mouvement d'éducation populaire, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) a pour objectif d'assurer la mission d'intérêt général de l'information jeunesse définie et garantie par l'État.

Cette mission se traduit par la production, l'accès et la diffusion de l'information pouvant intéresser les jeunes dans tous les ressorts de la vie qui sont susceptibles de concourir à leur émancipation : formation, emploi, métiers, santé, loisirs, mobilité, citoyenneté, portage des projets... Le CRIJ accueille tous les jeunes sans distinction. Il met à leur disposition son site internet et ses divers réseaux sociaux, développant ainsi des services concourant à renforcer leur information.

Depuis plusieurs années, le CRIJ, en plus de cette mission d'intérêt général, propose divers services qui participent à l'émancipation des jeunes dont « les promeneurs du Net » (une action destinée à accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux), l'animation du réseau information jeunesse et un service d'aide à la recherche de jobs : méthodologie, ateliers rédaction des CV, ciblage des employeurs, préparation des entretiens et une offre de jobs tout au long de l'année. Les corollaires de ce service sont le guide job (disponible toute l'année aux deux antennes du CRIJ - Rouen et Caen, dans le réseau information jeunesse et les communes de la Métropole) et les divers forums jobs : « Trouver un job d'été », « Jobs de dernière minute », « Jobs de rentrée » et de l'alternance.

Dans le cadre de sa mission d'animation et de coordination du réseau information jeunesse, le CRIJ forme les animateurs des Points Information Jeunesse (PIJ) et des Bureaux Information Jeunesse (BIJ), anime des rencontres périodiques et produit de l'information pour ces structures, fonctionnant alors comme centre de ressources.

Sur le territoire de la Métropole 4 PIJ et 2 BIJ sont implantés actuellement en fonctionnement à : Elbeuf, Grand-Quevilly, Notre-Dame-de-Bondeville, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. La Métropole, dans le cadre de son partenariat avec le CRIJ, finance le service Job et les divers forums jobs ainsi que l'action de « renforcement de l'information jeunesse vers les quartiers prioritaires ».

L'année 2021, tout comme l'année 2020 a été impactée par la crise due à la COVID 19, les forums ont tous eu lieu en ligne. Le forum job d'été prévu initialement en présentiel a dû basculer en distanciel quelques semaines à peine avant la date prévue. Les équipes se sont réorganisées et un forum virtuel a été organisé sur les réseaux sociaux et le site internet du CRIJ en avril 2021. Une opération Job d'été de dernière minute a aussi été réalisée en ligne en juin 2021.

En 2021, 20 000 guides jobs ont été édités, 1 305 postes minimum ont été proposés sur le forum job du printemps et 1 102 postes à l'occasion du forum job de dernière minute, de même 365 postes étaient proposés à l'occasion du forum jobs de rentrée et à l'année ce sont 1 097 postes proposés hors forums. Les ateliers « Créer son premier CV » ont pu être maintenus soit en présentiel soit en ligne. 2021 a aussi vu émerger une nouvelle offre de service du CRIJ adaptée aux nouveaux usages des jeunes : les vidéos « Starter Pack » destinées à outiller les jeunes dans le cadre de leur recherche d'emploi ou de job : rédaction des CV, les secteurs qui recrutent, comment passer un entretien, etc.

L'action « Renforcement de l'information jeunesse vers les quartiers prioritaires » se traduit par l'animation d'un groupe de travail « Collectif info jeunes de la Métropole » englobant les PIJ et les BIJ implantés sur le territoire métropolitain qui se trouvent, pour la plupart, également dans des communes de la géographie prioritaire. Comme pour les autres activités du CRIJ, celle-ci a également été impactée par la crise sanitaire. Les BIJ et les PIJ étant tous des structures communales, ils ont dû se réorganiser pour faire face aux impacts de la crise sanitaire sur la fréquentation et l'accompagnement des jeunes pendant cette période. Les réunions du réseau Métropolitain se sont tenues en distanciel et elles ont eu pour objet de maintenir le lien entre les animateurs et mutualiser les différentes approches mis en place pour poursuivre le contact avec les jeunes. Compte-tenu de ces résultats, la Métropole poursuit son soutien au service Jobs et à ses corollaires, le guide Job et les divers forums dont le forum « trouver un job d'été » de Rouen qui se déroulera en mars, ainsi qu'à l'action de renforcement de l'information jeunesse, dont l'animation du « collectif info jeunes de la Métropole ». Une subvention de 20 000 € va être déployée.

Vers une reconversion de l'ancienne piscine Océade en vaste espace de sports de glisse et de culture urbaine

La pratique des sports de glisse urbaine (roller, trottinettes, skate-board et BMX) est largement répandue sur le territoire de la Métropole. Ces activités sont exercées de façon mixte :

- dans un cadre institutionnel et encadré (par exemple le Skate-park de Rouen qui accueille depuis 2003 des séances de pratique dans un espace couvert de 1 500 m², situé 1 rue Léon Malétra à Rouen ou encore le club de l'association Amicale Couronnaise BMX qui organise des séances sur le Site BMX Race de Petit-Couronne situé au Stade André Bihorel),
- et/ou de façon libre et autonome sur des installations communales spécifiques (par exemple sur la piste de Pumptrack de Maromme inaugurée en 2019) ou des spots de pratique divers (quais bas rive-gauche à Rouen, place de l'Hôtel de ville de Rouen...).

Cette pratique des sports de glisse urbaine et la dynamique culturelle qui y est liée sont en plein essor, comme en témoigne l'intégration du skateboard parmi les disciplines sportives inscrites au programme des derniers Jeux Olympiques 2020 de Tokyo. L'élite du skateboard mondial sera réunie de nouveau à l'occasion des Jeux Olympiques 2024 de Paris dans deux des disciplines les plus populaires et spectaculaires du Skateboard, le Park et le Street. Cette compétition se déroulera place de la Concorde, dans un véritable stade ouvert temporaire en plein cœur de Paris.

La perspective des Jeux Olympiques 2024 de Paris et l'essor de la pratique des sports de glisse urbaine sur notre territoire justifient une réflexion sur la création d'une structure d'échelle métropolitaine dédiée aux pratiques des sports urbains et aux cultures urbaines. Cette démarche prend également tout son sens dans le contexte d'aménagement du quartier Flaubert qui aura pour conséquence la destruction du skate-park de Rouen dont l'ancienneté et la vétusté des locaux n'offre plus les conditions d'une pratique sportive satisfaisantes. Il faut souligner également que l'activité dans ce lieu important de pratique concerne une part importante de pratiquants domiciliés hors de la commune de Rouen (au 1er janvier 2022, le club réuni 501 adhérents dans 417 sont domiciliés hors de la commune de Rouen, soit 83 %).

L'objectif est de concevoir un nouvel équipement dédié à la pratique sportive mais qui intègre également une dimension culturelle : espaces de production et d'expression artistiques diverses telles que la musique, la danse, les arts graphiques. Ce projet est envisagé sur l'Île Lacroix, à Rouen, sur le site de l'ancienne piscine Océade, parc aquatique de 4 000 m² qui a vu le jour en 1989 et qui a fermé ses portes en 1991 pour des raisons économiques. Le choix de ce site permet de garantir une localisation centrale et facilement accessible par différents moyens de transports, individuels et collectifs, pour le plus grand nombre. Il s'agit d'un site couvert proposant une offre unique à l'échelle de la Métropole et même de la Normandie. Cet équipement serait également destiné à accueillir des entraînements et manifestations de haut niveau dans les sports urbains en offrant des capacités d'évolution techniques pour les meilleurs compétiteurs nationaux et mondiaux et l'accueil de spectateurs. La nécessité de garantir une égalité d'accès de l'équipement aux femmes et aux hommes sera également intégrée. La Métropole souhaite engager des études consistant dans un premier temps au recueil des besoins et dans un second temps, les scénarii de gestion, d'aménagement des équipements et des locaux à réaliser. Le montant estimatif de ces études s'élève à 200 000 €.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes et renforce ses dispositifs

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

Le FAA se renforce et son enveloppe annuelle est portée à 700 000 € :

- Un nouveau dispositif FAA « de fonctionnement », intervenant en complément du FAA existant « d'investissement » : le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique et d'une prestation humaine. Ce dispositif est doté d'une enveloppe financière de 75 000 € par an. Elle est répartie équitablement entre les 45 communes du territoire de moins de 4 500 habitants.
- Le dispositif FAA existant « d'investissement » représente habituellement 600 000 € par an. L'enveloppe passe à 700 000 € par an, en vue de renforcer la solidarité intercommunale.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Sainte-Marguerite-sur-Duclair</u>
- Aménagement d'un espace cinéraire (FAA : 8 315,50 €)• <u>Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen</u>
- Aménagement Ad'AP (FAA : 7 024,92 €) | <ul style="list-style-type: none">• <u>Oissel</u>
- Réhabilitation du Centre Eliane Teumbeuf (FACIL : 58 225,04 €)
- Réhabilitation du Palais des Congrès (FACIL : 131 320,24 €)
- Travaux Ad'AP (FACIL : 110 829,05 €)• <u>Grand-Couronne</u>
- Réhabilitation du bâtiment de la Police Municipale - complément (FACIL : 6 090,08 €) |
|---|--|

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine_binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05